

Examen professionnel de secrétaire administratif de classe supérieure
Session 2016

Rapport du Président du jury

423 candidats se sont inscrits à la session 2016 de l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe supérieure.

333 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite, soit un taux de participation de 78,7%.

82 candidats ont été déclarés admissibles puis 41 ont été reçus.

1- Epreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste, à partir d'un dossier à caractère administratif, en la résolution d'un cas pratique assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation de travail. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt-cinq pages (cf. article 5 de l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales).

En vue de garantir l'égalité de traitement entre les candidats, les copies ont fait l'objet d'une double correction ; un échange entre les différents binômes de correcteurs a permis d'établir la note d'admissibilité à 13,5 / 20. Toutefois, un certain nombre de devoirs étaient en dessous de la moyenne - près de 130 copies - les notes s'échelonnant de 0 à 18 / 20.

Le jury a noté, pour cette épreuve, que, peu de candidats (à l'exception de copies blanches) sont passés à côté du sujet ; le sujet a dans l'ensemble été bien compris.

Certains candidats ont toutefois adressé la note qui leur était demandée à une partie seulement des agents concernés alors que la note était à destination à la fois des évaluateurs et des évalués, ce qui n'a pas été traité dans certaines copies.

Le niveau d'expression écrite est dans l'ensemble satisfaisant ; les notes sont dans leur majorité assez complètes, même si plusieurs candidats n'ont pas su exploiter suffisamment le dossier documentaire fourni.

On peut regretter dans un certain nombre de cas une tendance à la paraphrase (obstacle parfois difficile à surmonter). Si ces notes sont dans l'ensemble lisibles, parfois l'absence de plan rend la compréhension moins aisée. Cette note revêtait un caractère « opérationnel » qui a été un peu perdu de vue par certains candidats.

Plusieurs candidats ont également traité les questions dans le corps de la note aux agents ; même si l'une d'entre elles semblait plus difficile (le jury en a tenu compte) l'ensemble des éléments de réponse était contenu dans la documentation fournie.

Les conseils suivants peuvent être formulés aux candidats pour leur permettre de mieux préparer l'épreuve écrite d'admissibilité :

- lire le sujet attentivement permet de le traiter sans difficulté et d'isoler le contenu de la note et celui des questions ;
- établir un plan et le respecter par la structuration d'une note comportant des parties équilibrées entre elles ;
- veiller à l'orthographe ;
- une copie aérée, bien présentée est pour le correcteur (trice) plus aisée à lire.

2- Epreuve orale d'admission

Elle consiste en un entretien avec le jury, en deux phases : une présentation du candidat (e) et une séance de questions (article 6 de l'arrêté du 10 janvier 2012 précité).

Le jury a relevé un bon niveau général des candidats ; il a également noté un fort investissement de ceux-ci dans leur travail ainsi qu'une préparation de l'épreuve orale plutôt bonne. Certains candidats(es) pourraient d'ailleurs accéder à la catégorie A au vu de leur prestation.

Toutefois certains points méritent d'être améliorés : une plus grande ouverture et connaissance des différentes composantes des Ministères Sociaux.

Les candidats doivent améliorer la maîtrise de leur environnement professionnel ; ils doivent également, lorsqu'un point de vue personnel leur est demandé ne pas hésiter à le faire valoir, le jury attendant plus une affirmation de leur personnalité qu'une « bonne réponse ».

Les candidats doivent éviter de s'exprimer dans un langage relâché, faire preuve de dynamisme, d'allant face au jury.

Enfin, il est souhaitable que le dossier RAEP reflète le plus fidèlement possible l'activité et les compétences des candidats.

41 candidats ont été déclarés admis dont 4 hommes et 37 femmes. Il y a une réelle cohérence entre les notes de l'écrit et de l'oral. Les notes à l'oral des candidats admis s'échelonnent de 14,5 à 17.

Le Président du jury
Philippe PORTMANN

